



AVIS DE COURSE « LES ZEBRES EN RANCE »
Les 1^{er} et 2 Juin 2024 en RANCE
GRADE 5C - Organisé par la SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.5 Les règles de la jauge classique (JCH, grément Marconi et Aurique et cotres-pilotes), IRC, OSIRIS, Muscadet, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12H00 le 26 Mai 2024 au secrétariat de la SNBSM (Quai Bajoyer). L'annexe parcours des IC pourra être mise à jour jusqu'à 9h00, le jour de chaque régates.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles à la même date en version électronique à l'adresse suivante www.snbsm.com et sur le Groupe WhatsApp « Régate des ZEBRES 2024 » sur lequel vous serez invité, au moment de l'inscription.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.snbsm.com

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Les bateaux admis à courir sont des MONOCOQUES dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **IRC (si au moins 5 bateaux inscrits) :** Les bateaux habitables de la jauge IRC ayant un certificat 2024(*), avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 1 :** Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS, avec un rating net = ou >15, ayant un certificat 2024(**), avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée..
- **OSIRIS 2 :** Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS, avec un rating net <15, ayant un certificat 2024(**), avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **Les Muscadets** avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **JCH :** Les bateaux habitables de la jauge classique JCH, ayant un certificat 2024, avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.

() en cas d'absence de certificat IRC à jour, le bateau sera inscrit en Osiris (**),*

*(**) en cas d'absence de certificat OSIRIS à jour, le Groupe retenu sera le Groupe brut figurant dans la table OSIRIS 2024 sans prise en compte d'éventuels Bonus.*

Les séries figurant dans le classement OSIRIS, et présentant un nombre d'engagés d'au moins 5 bateaux feront l'objet d'un classement spécifique.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage :

- a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle valide portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau Le certificat de jauge ou de rating (IRC, Osiris, ou de classe) en cours de validité.



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à **SNBSM - Quai du Bajoyer - 35400 – Saint-Malo**, ou bien s'inscrire en ligne sur le site internet **www.snbsm.com**

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
- Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2024 -annuelles ou temporaires)
- Pour les équipiers nés après le 31 Mai 2006 , une autorisation parentale.
- Copie du certificat de jauge 2024 du voilier (IRC, JCH et OSIRIS) et/ou attestation 2024 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux (Muscadet, ...).

4.6 Les inscriptions reçues après le 31 Mai à 20h00 ne seront pas acceptées.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits, pour les inscriptions reçues jusqu'au 26 Mai 2024 à minuit(*) sont les suivants

Bateaux de Longueur hors tout < ou = 7 mètres : 40 € ()**
Bateaux de Longueur > 7 mètres : 60 € ()**

(*) Les inscriptions au-delà du 26 Mai seront majorées de 20€ (soit 60€ si bateau <ou = 7m et 80€ si >7m)

(**) Ce tarif inclut :

- Le stationnement dans le port de Saint-Malo le vendredi 31Mai au soir,
- le stationnement dans le port de Plouer le samedi 1 er juin au soir,
- l'invitation à la remise des prix dimanche le 2 Juin 2024 à l'Atterrage
-

Ce tarif n'inclut pas le restaurant sous tente du samedi soir à Plouer; les réservations seront à faire au moment de l'inscription .25€ par personne.

6 PROGRAMME TYPE (*)

Vendredi 31 Mai : - de 16H00 à 19h00 : Confirmation des inscriptions à l' ATERRAGE, à 19H pot de l'amitié , briefing

Samedi 01 Juin : - à 11h00 et 12h et 13H :passages du SAS du Barrage de la Rance (suivant ordre de passage),

- à partir de 12h : 1^{er} signal d'avertissement – Zone Les Zèbres
- Courses à suivre ...
- à 18h30 : Fin des courses – zone Plouer.
- A 19H00 : Résultats partiels et tirage au sort des lots offerts par Sumalo.
- à 20h00 : restauration sous tente à Plouer (inscrits préalablement)

Dimanche 2 juin : - à 9h : briefing à Plouer

- à 10h : 1^{er} signal d'avertissement – Plouer
- Course à suivre
- à 15h00 : Fin des courses – Zone Les Zèbres
- à suivre : Passage du SAS du Barrage de la Rance
- à 18h00 : résultats et pot de l'amitié à l'Atterrage

(*) Ces horaires sont indicatifs et seront précisés dans les instructions de course.

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

7.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement,

7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8 LIEU

8.1 L'Annexe Zone de course fournit le plan du lieu de l'épreuve..

9 LES PARCOURS :

Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les Instructions de course . (IC).

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 Attention particulière

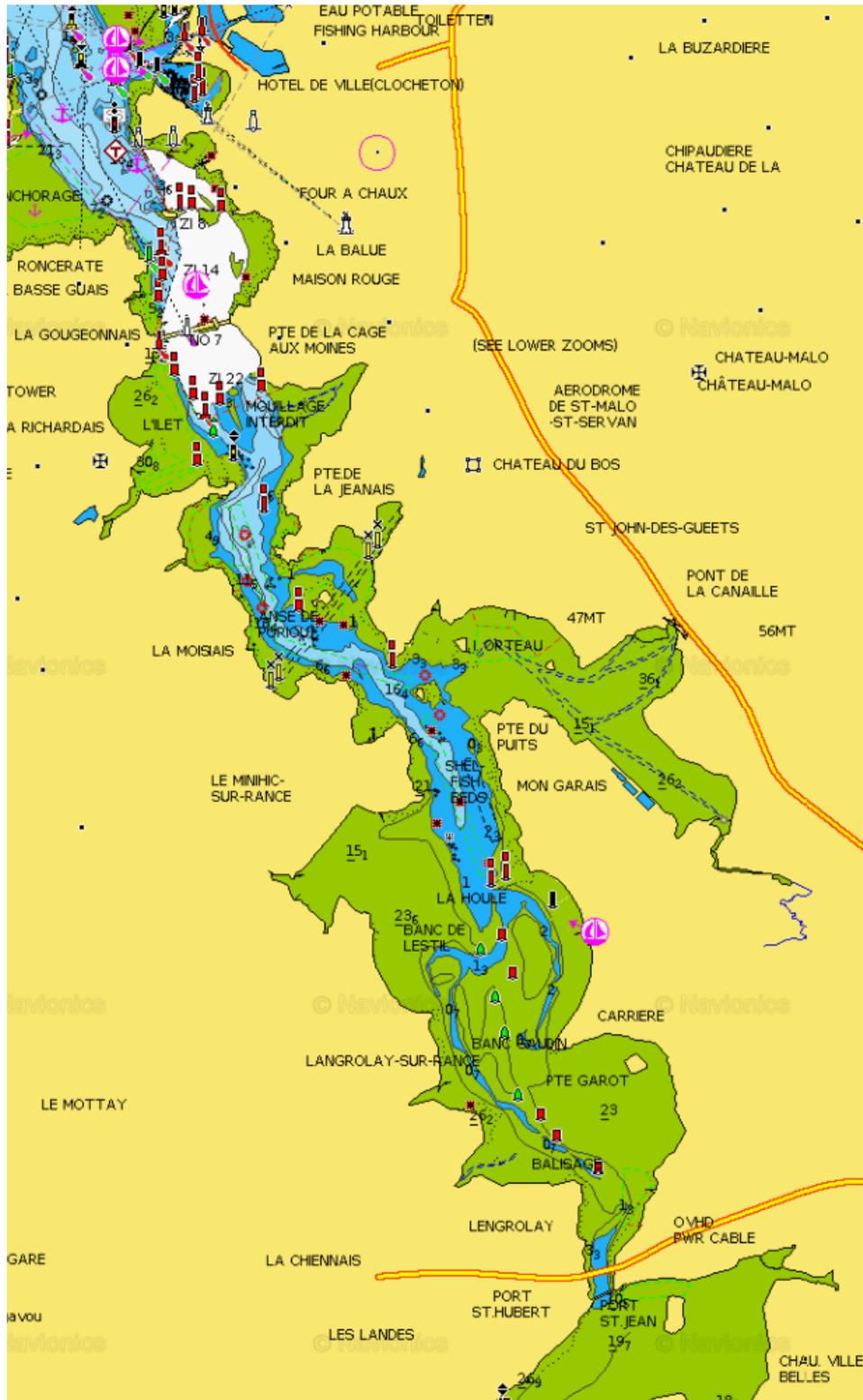
Une attention particulière sera portée au respect des ordres de passages dans les écluses du barrage de la Rance, ainsi qu'à la nécessaire courtoisie dont devront faire preuve les concurrents des ZEBRES à cette occasion.

Par ailleurs, il est rappelé que lors du séjour dans le port de PLOUER :

- Les entrées et sorties du port ne doivent pas se faire sous voile mais obligatoirement au moteur.
- La baignade dans le port est formellement interdite.

Le Comité de course se réserve le droit de porter réclamation contre tout bateau qui aurait manqué à ces règles.

ANNEXE ZONE DE COURSE



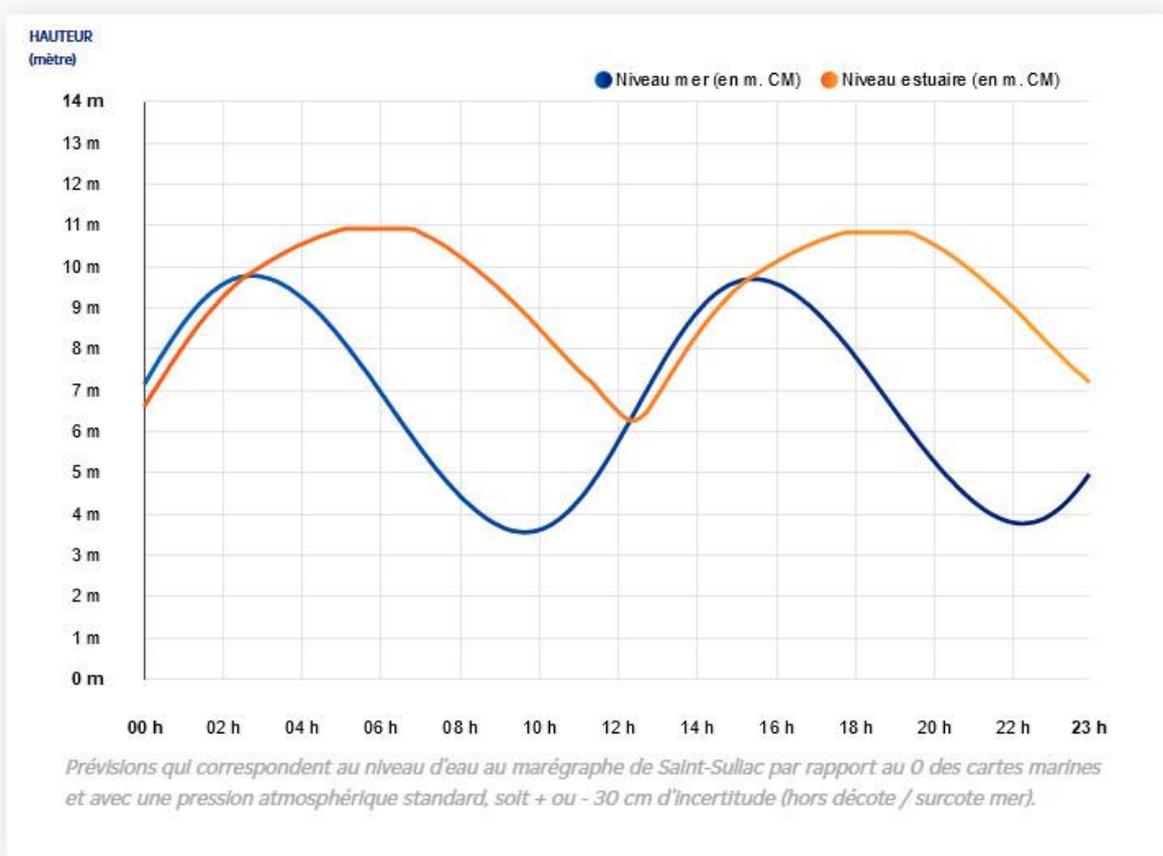
Marées en RANCE (source EDF)

Samedi 13 mai 2023			Dimanche 14 mai 2023		
Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient
PM 01:32	9.48	48	PM 03:02	9.48	50
BM 08:31	3.97	---	BM 09:57	3.79	---
PM 14:22	9.17	48	PM 15:50	9.45	54
BM 21:11	4.41	---	BM 22:37	3.96	---

Marées du samedi 1 juin 2024



Dernière mise à jour le 15/04/2024 à 14h50



Horaires d'eclusages - 01 Juin 2024

Dernière mise à jour le 13/04/2024 à 09h50

● Sas ● Sas Incertain ● Pas de sas

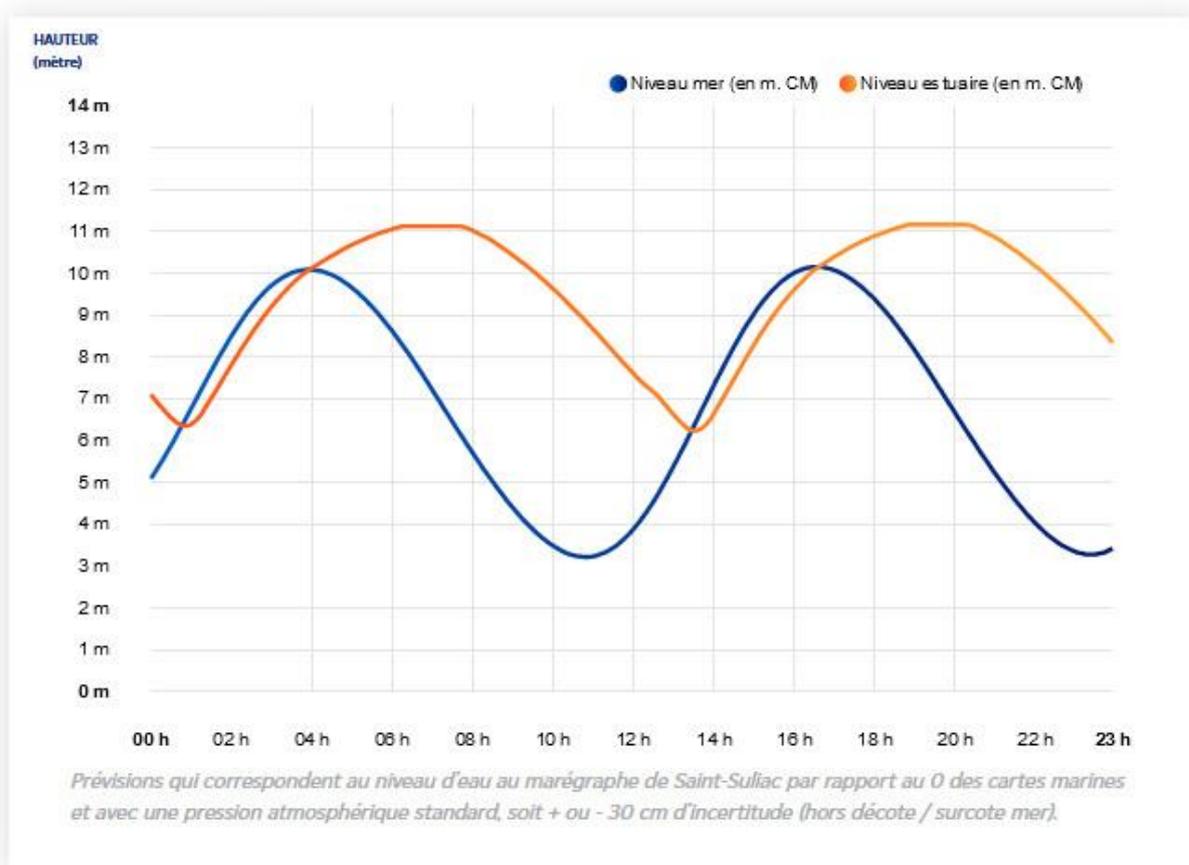


Marées du Dimanche 2 juin 2024

Valeurs prévisionnelles journalières - 02/06/2024



Dernière mise à jour le 15/04/2024 à 14h50



Horaires d'eclusages - 02 Juin 2024

Dernière mise à jour le 13/04/2024 à 09h50

● Sas ● Sas incertain ● Pas de sas

